

Compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2016

Présents : Christiane COLAS, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Robert VELON, Karine COLIGNON, Chrystelle GUIXA, Jean-Luc FROMONT.

Excusés : Nicolas MICHALET (pouvoir à Christiane COLAS), Sylvie TRIPLET, Pascale VIRICEL (pouvoir à Hervé COLAS), Jean-Paul BUELLET (pouvoir à Yves ARBEZ)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 12 octobre et passe à l'ordre du jour.

1) Election des représentants de la commune au sein de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse

La Communauté de Communes de Montrevel en Bresse va fusionner en janvier 2017 avec six autres intercommunalités au sein de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

Le Conseil Communautaire sera composé de 118 élus. En conséquence, la commune de Confrançon ne disposera plus que d'un siège au lieu de 2 actuellement.

Le Conseil Municipal procède donc au vote du représentant de la Commune au sein de la future Communauté d'Agglomération. A l'unanimité, Christiane Colas est élue titulaire, et Hervé Colas suppléant. Le premier conseil communautaire se réunira le 5 janvier pour procéder à l'élection du président.

2) Approbation du montant de l'attribution de compensation définitive

L'attribution de compensation a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. A ce titre et compte tenu de la mise en place de la TPU, la commission d'évaluation des charges transférées de la CC de Montrevel en Bresse a calculé le montant de l'attribution de compensation définitive pour chaque commune de la communauté de communes. Ce montant sera figé et perçu chaque année par la commune à partir de 2016.

Le conseil approuve à l'unanimité le montant de 43 352€ proposé pour l'attribution de compensation définitive.

3) Charges locatives des appartements communaux : taxe sur les ordures ménagères

Les taxes foncières reçues pour les appartements communaux comprennent la taxe sur les ordures ménagères votée par la communauté de communes. Cette taxe fait partie des charges locatives, qu'on appelle également charges récupérables, qui sont des dépenses prises en charges initialement par le propriétaire, mais que celui-ci peut se faire rembourser par le locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, fixe comme suit le montant de la taxe, décide de la facturer en une seule fois à chaque locataire et précise que son montant est proportionnel à la durée de location de l'appartement sur l'année.

	Appart 1	Appart 2	Total	Appart 3	Taux TOM
BASE 2016	880	1 069	1949	1391	
2016	70,40 €	85,52 €		111,28 €	8%

4) Plan de financement du city-stade

A la suite de l'attribution du marché public pour la rénovation des terrains de tennis, Madame le Maire rappelle les éléments financiers de ce dossier: bien que le montant définitif des travaux soit de 82 965€, les pénalités de retard prévues dans le règlement de la consultation ont été appliquées pour un montant de 8 794.29€ soit un montant total payé à l'entreprise SAE Tennis d'Aquitaine de 74 170.71€ HT.

L'opération de rénovation des terrains de tennis a fait l'objet d'attributions de subventions de 7 590€ par le Conseil Départemental de l'Ain et de 10 000€ sur la réserve parlementaire de Monsieur le sénateur Rachel Mazuir, demandées sur la base d'un devis de 2013 pour un montant de 50 600€ HT.

Le conseil municipal approuve le plan de financement actualisé de cette opération :

Dépenses			Recettes		
Intitulé	Montant HT	En %	Intitulé	Montant HT	En %
Travaux	74 170.71€	100%	Aide aux communes	7 590.00€	10.23%
			Réserve parlementaire	10 000.00€	13.48%
			Autofinancement	56 580.71€	78.80%
Total	74 170.71€	100%	Total	74 170.71€	100%

5) Décision modificative du budget principal commune

Une modification à la section d'investissement doit être apportée au budget principal 2016 pour permettre la mise à jour de l'actif. En l'occurrence, il s'agit de réintégrer des mandats imputés aux articles « 2031-Frais d'étude » et « 2315-installations, matériel et outillage techniques en cours » sur un chapitre « 21-immobilisations corporelles » ou « 23- immobilisations en cours » selon l'avancement des travaux.

Le conseil municipal approuve la modification du budget principal selon le tableau ci-dessous

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R 2031 : Frais d'études				56 463.00 €
TOTAL R 20 : Immobilisations				56 463.00 €
D 2132 : Immeubles de rapport		7 183.00 €		
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména.		33 505.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		40 688.00 €		
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		15 775.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		15 775.00 €		
Total général		56 463.00 €		56 463.00 €

6) Projet d'étude d'implantation d'éoliennes à Confrançon

Le conseil municipal prend connaissance des éléments concernant le projet d'implantation d'éoliennes à Confrançon. Cependant, la délibération pour accepter le lancement de l'étude de faisabilité est mise en attente de renseignements complémentaires sur la portée d'une telle délibération dans la poursuite du projet. Par ailleurs, il est décidé d'envoyer un courrier aux présidents de la future Communauté d'Agglomération et du Conseil Départemental afin de les interpeller sur les écarts de retombées financières entre les différentes collectivités concernées, jugés inéquitables.

7) Compte rendu de la commission bâtiments

Martial Loisy présente les différents sujets abordés lors de la commission bâtiments du 4 novembre :

- Salle des fêtes : Les mains courantes permettant d'accéder à la scène et à la cuisine devront être mises aux normes d'accessibilité.
Des devis sont toujours en attente pour la pose de carrelage sur l'escalier extérieur. Les travaux auront sans doute lieu au printemps.
Des devis ont été sollicités pour la réfection des peintures du hall d'entrée. D'autres seront demandés pour réaliser un sous-bassement en bois, ainsi qu'une tablette au bar pour les personnes en fauteuil.
- Salle annexe : Les WC devront être mis aux normes d'accessibilité. Des pistes d'aménagement sont présentées.
- Ecole : Des travaux sont à prévoir dans les anciennes toilettes car il y a des problèmes d'écoulement et d'odeurs. Une rencontre a eu lieu avec un plombier et le directeur d'école. Un devis de plomberie est attendu portant notamment sur le changement des urinoirs et du chauffe eau. Concernant l'accessibilité, la présence de toilettes accessibles à proximité est jugée suffisante.
La pose d'un sous-bassement en bois sur un mur du fond de l'école est à prévoir.
- Ferme communale : La charpente sera montrée à un charpentier afin qu'il en vérifie l'état. Des boiseries seront à repeindre. Des travaux seront à réaliser pour lutter contre les pigeons.
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux : Les travaux concernant la mise en accessibilité devront faire l'objet d'une programmation. En plus de ceux cités plus haut, des besoins ont été recensés aux vestiaires du terrain de foot (toilettes et douches accessibles aux personnes à mobilité réduite) et à la bibliothèque (rampe d'accès).

Le conseil prend connaissance d'un courrier de la présidente de la cantine concernant des travaux et maintenances à prévoir. La demande sera étudiée.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention d'honoraires concernant l'extension de vestiaires pour la salle sportive.

8) Comité des fêtes

Le conseil aborde les difficultés rencontrées par le comité des fêtes ainsi que les différentes démarches et rencontres qui ont eu lieu. S'ils regrettent cette situation, les conseillers font le constat qu'il ne leur revient pas de se substituer aux bénévoles pour faire fonctionner une association. Au mieux, ils peuvent accompagner les bonnes volontés qui souhaiteraient relancer le comité des fêtes. Suite à l'assemblée générale et à la démission de la majorité des membres du bureau, seuls deux bénévoles restent au bureau avec la volonté de continuer à assurer le prêt et la location des chapiteaux, remorques et caisse frigo.

Le prêt de la vaisselle aux associations communales et habitants est désormais assuré par des bénévoles du comité de fleurissement. Le conseil se tient à l'écoute de toute nouvelle initiative.

9) Manifestation en faveur de la souscription pour la réfection des peintures de l'église

La manifestation a été programmée au 14/01/2017 à 20h. Une affiche sera réalisée, elle sera placée dans les commerces et lieux publics et transmise par mail. Des pâtisseries maison ainsi que des boissons chaudes seront vendues sur place au profit de la souscription pour la réfection de l'église.

10) Bulletin municipal

Suite à la commission information du 18 octobre, Jean Luc Fromont donne les éléments qui figureront dans le bulletin de décembre.

11) Questions diverses

- Le conseil ne s'oppose pas au dégrèvement de la taxe foncière 2017 au profit des agriculteurs suite aux accidents météorologiques du début d'année.
- La cérémonie des vœux aura lieu le 7 janvier 2017.
- Le conseil prend connaissance de la situation d'un échange de terrain avec Mr Antoinet qui avait été décidé dans les années 90. L'échange concernait deux terrains situés dans le secteur du bassin de rétention à Sottizon, la régularisation administrative n'ayant jamais été faite au cadastre, la procédure doit être relancé auprès du géomètre et d'un notaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.